

Projet Educatif « A Petits Pas »

Le projet éducatif s'inscrit dans le cadre du décret du 07.06.2010 du Code de la Santé Publique relatif aux établissements d'accueil des enfants de moins de 6 ans : « Un projet éducatif précisant les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, l'éveil et le bien-être des enfants ». Ce projet éducatif expose les grandes lignes de la pédagogie mise en place au sein de la crèche. Il s'appuie sur les valeurs et les connaissances actuelles sur les besoins et le développement des jeunes enfants. Il définit l'accueil de l'enfant et de sa famille en collectivité et le cadre de travail de l'équipe.



LES OBJECTIFS – PREAMBULE

Le bien-être

Le bien-être, qu'il soit physique ou psychique, peut être défini comme un état agréable, procuré par la satisfaction des besoins du corps et par la tranquillité de l'esprit.

En tant que professionnelles de la petite enfance, nous veillons au bien-être physique, psychologique et physiologique de l'enfant.

Le bien-être de l'enfant et de sa famille est une préoccupation importante pour l'équipe.

Le bien-être de l'équipe est une composante primordiale de l'accueil. Nous savons que pour que l'accueil soit de qualité l'équipe doit se sentir bien au quotidien pour se faire trouver un épanouissement professionnel est indispensable.

La coéducation

La coéducation est une collaboration entre les parents et les professionnels grâce au lien entretenu avec les familles.

C'est un exercice de collaboration, qui a pour objectif d'harmoniser nos pratiques entre la famille et les professionnels du multi accueil, pour le bien-être et le développement de l'enfant.

Le respect

Le respect de l'enfant passe par notre vision de l'enfant comme étant une personne à part entière, avec son vécu, ses particularités, sa culture, son éducation et sa famille. Le Non- jugement de la singularité de chacun est une valeur importante pour notre équipe.

La sécurité physique et affective

La sécurité physique est le fait de proposer aux enfants un environnement adapté et sécurisé dans lequel ils peuvent évoluer sans se mettre en danger.

La sécurité affective est le fait de proposer à l'enfant un environnement psychologique stable et serein dans lequel il pourra s'épanouir. Cela passe par le besoin d'être rassuré, d'être respecté, d'être aidé ou soutenu.

TABLES DES MATIERES

LES OBJECTIFS – PREAMBULE	2
1 LA CHARTE NATIONALE D’ACCUEIL DU JEUNE ENFANT	5
1.1 Le Texte	5
1.2 Les 10 principes	5
1.3 L’Objectif de la charte	5
2 NOTRE PROJET POUR L’ENFANT	6
3 LA FAMILIARISATION	7
3.1 Les objectifs de familiarisation	7
3.2 L’organisation des temps de familiarisation	7
3.3 Construire la confiance	7
3.4 Les outils	7
3.5 Critères d’évaluation	8
3.6 Familiarisation pour accueil occasionnel et accueil d’urgence	8
4 L’ACCUEIL DES FAMILLES ET LA COMMUNICATION	9
4.1 Principes de la charte	9
4.2 De l’importance de l’accueil et de la communication	9
4.3 Accueil et transmissions du matin	9
4.4 Accueil et transmission de la fin de journée	9
4.5 L’espace parents	10
4.6 Les outils	10
4.7 Les propositions de soutien à la fonction parentale	10
4.8 Le conseil de crèche	11
4.9 Les moments conviviaux	11
4.10 Critères d’évaluation	11
5 NOS INSPIRATIONS PEDAGOGIQUES	12
5.1 La bientraitance	12
5.2 La motricité libre	12
5.3 Montessori : liberté d’explorer et autonomie	12
5.4 L’approche pédagogique Reggio	12
5.5 L’éveil à la nature	13
5.6 La communication gestuelle associée à la parole	13
5.7 La communication non violente	13
6 L’ACCUEIL DE L’ENFANT	15
6.1 La référence	15
6.2 Les groupes d’accueil	15
6.3 La séparation	15
6.4 L’objet transitionnel (ou doudou) et la tétine	16
6.5 Critères d’évaluation	16
6.6 Les retrouvailles	16
7 LA VIE QUOTIDIENNE	17
7.1 Les repas	17
7.1.1 Pour les bébés	17
7.1.2 Pour les moyens	17
7.1.3 Pour les grands	17
7.2 Critères d’évaluation	18
7.3 L’allaitement maternel	18

7.4	Le sommeil	18
7.4.1	Pour les bébés et les moyens	18
7.4.2	Pour les grands	18
7.5	Critères d'évaluation	19
7.6	Le soin/ La propreté sphinctérienne	19
7.7	Critères d'évaluation	19
7.8	Le jeu / les activités	20
7.8.1	Le jeu	20
7.8.2	Les activités	21
7.9	Critères d'évaluation	21
7.10	Les propositions en lien avec la nature	21
7.11	Critères d'évaluation	21
7.12	L'aménagement de l'espace	21
7.13	Critères d'évaluation	22
7.14	Les propositions artistiques	22
7.15	Critères d'évaluation	22
7.16	Les propositions pour favoriser l'égalité entre les garçons et les filles	22
7.17	Critères d'évaluation	22
7.18	La posture des professionnelles	23
7.18.1	L'adulte phare	23
7.18.2	L'observation	23
7.19	Critères d'évaluation	23
7.20	Modalités de délivrance de soins spécifiques	23
7.20.1	Les traitements médicamenteux	23
7.20.2	Les modalités en cas d'accident	24
7.20.3	L'éviction	24
7.21	L'accueil de l'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique	24
7.22	Le Projet d'Accueil Individualisé	24

1 LA CHARTE NATIONALE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

1.1 Le Texte

En application de l'article L. 214-1-1 du code de l'action sociale et des familles, cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant. Les « DIX GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE » qui la résument sont, quel que soit le mode d'accueil, mis à disposition des titulaires de l'autorité parentale ou des représentants légaux des enfants accueillis ; ils sont en outre affichés dans les établissements et services d'accueil du jeune enfant.

L'ensemble des professionnels de l'accueil du jeune enfant - salariés à domicile, assistants maternels, personnels de crèche - intègrent à leur pratique professionnelle les principes posés par la charte, notamment :

- en contexte collectif, en expliquant au projet d'accueil la manière dont la structure décline ces principes dans la vie de l'établissement ou du service ; cette déclinaison fait l'objet d'échanges réguliers au sein de l'équipe ;
- en contexte individuel, en faisant l'objet d'échanges réguliers entre professionnel et parents, ainsi qu'entre professionnels et le cas échéant avec l'animateur de relais petite enfance fréquenté par le professionnel ; le cas échéant, le professionnel explique au projet éducatif mentionné au 1° de l'article 1 de l'arrêté du 16 août 2021 relatif à la première demande de renouvellement de l'agrément d'un assistant maternel la manière dont il décline ces principes dans sa pratique.

1.2 Les 10 principes

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

1.3 L'Objectif de la charte

Elle pose les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accueil bienveillant, respectant la diversité des jeunes enfants et de leur famille.

2 NOTRE PROJET POUR L'ENFANT

Un projet dont l'axe central est la confiance faite à l'enfant :

- ✓ Le laisser découvrir et développer ses compétences propres, soutenir sa volonté de faire seul,
- ✓ Une action quotidienne basée sur le concept de bienveillance, avec la volonté profonde de lutter contre ce que la collectivité peut avoir de violent parfois,
- ✓ Un accueil individualisé et respectueux de l'enfant et de sa famille,
- ✓ Un travail centré sur le rythme de chaque enfant, basé sur le respect de l'activité spontanée, valorisant la volonté de l'enfant d'agir dans une motricité libre,
- ✓ Une communication positive et bienveillante, avec l'aide de l'outil de Communication Gestuelle Associée à la Parole.



3 LA FAMILIARISATION

3.1 Les objectifs de familiarisation

Principe 3 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant :

« je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache. »

Avant tout accueil, une période de familiarisation est nécessaire pour préparer progressivement ce temps où l'enfant et le parent seront « séparés » pour la journée ou quelques heures. Cette période permet à chacun de se familiariser avec le lieu, l'équipe, son fonctionnement.

L'adaptation est un moment privilégié d'échange entre la famille, l'enfant et la professionnelle. Celle-ci explique à la famille le fonctionnement de la structure ainsi que le déroulement d'une journée à la crèche que vivra son enfant par la suite. Les parents peuvent sur ce temps questionner la référente sur leurs inquiétudes ou autres. Ainsi, jour après jour l'équipe fait connaissance avec l'histoire de la famille et les habitudes de vie de l'enfant.

Les liens qui se tissent nous permettront ensemble de pouvoir partager autour de l'enfant dans un souci de cohésion et de coéducation.

Pour le jeune enfant, être capable de s'adapter, c'est être capable de se séparer de celui qui protège, en ayant une confiance suffisante en l'autre et en soi pour prendre le risque de l'inconnu et mobiliser son énergie pour s'ouvrir au monde extérieur.

L'aboutissement de la période de familiarisation c'est aussi la mise en œuvre de moyens pour que les parents se sentent suffisamment en confiance pour qu'ils puissent confier leur enfant en toute sécurité.

3.2 L'organisation des temps de familiarisation

La durée de l'adaptation n'est pas établie à priori. Nous nous adaptons aux réactions des enfants, aux ressentis, disponibilités et contraintes des familles, ainsi qu'aux heures de présence de la professionnelle en charge de l'adaptation.

Cet accueil progressif permet à l'enfant de vivre des choses nouvelles, d'entendre de nouveaux sons, de nouvelles voix, de percevoir de nouvelles odeurs et de voir de nouveaux visages.

Les premiers rendez-vous se feront avec les parents et, au fur et à mesure, ce seront des temps sans les parents qui seront proposés.

3.3 Construire la confiance

Faire connaissance est essentiel pour que la confiance s'installe, que les parents partent sereins et que l'enfant lui aussi soit détendu et rassuré. Sensibles et certaines de l'importance de l'objet transitionnel, nous accueillons également ce qui est important pour l'enfant (foulard avec l'odeur de la maman, doudou etc...) dans le respect des règles de sécurité. Lors des premiers jours, les parents peuvent téléphoner pour prendre des nouvelles et inversement, si l'équipe en avait besoin, elle se permettrait de contacter les parents.

3.4 Les outils

Avant d'accueillir les enfants l'équipe dispose d'une journée de préparation. Les espaces sont aménagés avec le matériel et les jeux correspondants aux âges et besoins des enfants, les photos sont affichées sur les casiers ou tiroirs des enfants et les pochettes à doudou.

L'enfant a ainsi déjà sa place à la crèche.

Lors de l'inscription il est demandé aux familles de remplir pour le premier accueil un questionnaire sur les habitudes et besoins de l'enfant ainsi que sur leurs attentes en tant que parents.

Ce questionnaire est un support à la première rencontre et permet aux parents d'être réassurés quant à leur rôle de premiers éducateurs de leur enfant.

Nous demandons également aux familles un album photo avec ce qui compte pour leur enfant (parents, famille, animal, doudou, etc.). Cet album est à disposition de l'enfant.

3.5 Critères d'évaluation

- ✓ La période de familiarisation est-elle respectueuse des besoins des enfants ?
- ✓ La période de familiarisation est-elle respectueuse des besoins de chaque famille, des réajustements sont-ils proposés en cas de difficulté ?
- ✓ Les familles ont-elles la possibilité de se référer à la même professionnelle pendant les premiers temps d'accueil ?

3.6 Familiarisation pour accueil occasionnel et accueil d'urgence

Une période de familiarisation sera aménagée également pour les accueils occasionnels ou d'urgence.

Pour l'accueil occasionnel il y aura un minima de deux fois deux heures de temps de familiarisation.

Pour l'accueil d'urgence le minimum sera d'une heure de familiarisation.

Concernant ces deux modalités d'accueil ces temps seront organisés avec soit la famille, soit la personne référente.

4 L'ACCUEIL DES FAMILLES ET LA COMMUNICATION

« *Savoir rencontrer l'autre, c'est sans conteste le premier pas de toute humanité* ». Cohen – 2013.

4.1 Principes de la charte

Principe 1 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant :

« *Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.* »

Principe 3 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant :

« *je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.* »

4.2 De l'importance de l'accueil et de la communication

Accueillir de jeunes enfants, c'est aussi accueillir leurs parents et donc réfléchir à la place qui leur est faite.

La communication avec les parents est une composante importante d'accueil du jeune enfant. Elle s'établit au quotidien au travers des transmissions.

Selon le cadre national pour l'accueil du jeune enfant, l'enjeu aujourd'hui est de créer les conditions pour que les parents soient de véritables partenaires, et gagnent une place qui leur confère une position d'égal à égal avec les professionnels.

4.3 Accueil et transmissions du matin

A l'arrivée de l'enfant, nous demandons aux parents d'enfiler des sur-chaussures afin de l'accompagner jusqu'à son groupe d'accueil et faire le lien avec la professionnelle.

Inviter le parent à entrer c'est lui donner une place dans la structure.

La transmission d'informations sur le vécu de la nuit, l'état émotionnel, de santé de l'enfant, ses repas seront utiles aux professionnelles pour répondre au mieux aux besoins de l'enfant en complément d'une observation attentive et d'une attention physique.

Communication non verbale : Lors des transmissions, si l'équipe observe un changement d'attitude ou de disponibilité de l'enfant ou du parent, cela peut alerter et amener à questionner le parent. Le rôle de l'équipe n'est pas de s'immiscer dans une situation personnelle ou familiale mais de rester vigilante à ces signes qui peuvent expliquer une journée ou une période vécue différemment par l'enfant.

Cette accueil et lien avec le parent permet ce que Bernard This dans les années 1990 qualifiait de « mamaïser » l'espace de vie, c'est-à-dire le colorer, l'imprégner de la présence de son parent. Cette présence permet à l'enfant de se sentir en sécurité pour créer des liens de confiance avec les professionnels dans ce lieu. Les séparations en sont facilitées et l'absence souvent moins difficile à vivre pour l'enfant.

Le parent qui le souhaite peut rester un temps pour lire ou jouer avec son enfant.

4.4 Accueil et transmission de la fin de journée

Lors des transmissions du temps de retrouvailles chaque membre de l'équipe a à cœur de transmettre le plus fidèlement possible aux familles la journée de l'enfant. L'équipe prend le temps de décrire les moments forts, les anecdotes vécues à la crèche par l'enfant, les retours d'observations sur ses activités et ses découvertes.

Lors de ces temps d'échanges, il est important pour de valoriser le positif sans pour autant négliger le négatif.

C'est également le moment pour l'équipe d'être à l'écoute des parents avec pour grand principe le non-jugement, de prendre en compte les difficultés de chacun et les pratiques de chaque famille. Les parents peuvent s'ils le souhaitent parler de leurs questionnements.

Chaque professionnelle pourra alors se saisir de cet échange pour développer la coéducation autour d'une situation qui pose problème ou non à la famille. Chaque agent avec son expérience et ses connaissances sera à même de pouvoir être à l'écoute et éventuellement pourra apporter quelques conseils ou des pistes afin de permettre aux familles de trouver leur solution propre en fonction de leur situation individuelle.

De même que pour l'arrivée le parent qui le souhaite peut rester un temps pour lire ou jouer avec son enfant.

4.5 L'espace parents

L'entrée doit représenter une « invitation à entrer ». Un « sas » entre l'intérieur et l'extérieur entre la maison et la crèche.

Il est essentiel de structurer un espace de rencontre pour montrer aux parents qu'une place leur est faite et offrir la possibilité de créer du lien social

Enfin la zone d'accueil qui précède les espaces de vie de la crèche doit apporter tout ce qui est agréable, rassurant, confortable, ce que l'on appelle « cosy ».

C'est ainsi que nous avons aménagé le « sas » d'accueil de la crèche. Le parent y trouve les informations concernant la vie de la crèche et les propositions faites aux familles, des sièges pour s'installer.

C'est aussi dans cet espace qu'est aménagée la bibliothèque pour le prêt de livres aux familles.

4.6 Les outils

Des outils sont mis en place pour la communication avec les familles :

- Tableau avec les activités journalières des enfants,
- Livret d'accueil crèche,
- Mise à disposition dans les casiers des enfants d'articles,
- Affichages d'affiches propres au développement de l'enfant.

Nous prévoyons de mettre en place une page d'informations trimestrielle qui sera envoyée par mail aux familles.

4.7 Les propositions de soutien à la fonction parentale

“La parentalité est à la fois un privilège et une responsabilité, une invitation à grandir soi-même tout en aidant un enfant à grandir.” L.R. Knost

Pour accompagner les parents dans leur rôle nous avons en 20224 institué des cafés de parents autour de différentes thématiques : la séparation, les comportements agressifs, l'exposition aux écrans. Ces actions ont été menées dans le cadre d'un projet REAAP.

Des ateliers parents-enfants ont également été proposés : motricité libre, arts plastiques, lecture en son. La majorité de ces ateliers a été inclus dans le projet REAAP 2024.

Ces cafés de parents et ateliers parents-enfants ont vocation à être pérennisés.

L'équipe se place dans une recherche de collaboration constante et d'accompagnement avec les familles afin de maintenir une dynamique essentielle à ce partenariat. C'est pourquoi nos projets évoluent au fur et à mesure des années, et de nouveaux projets seront développés en fonction des besoins des familles.

4.8 Le conseil de crèche

C'est un espace de concertation et de dialogue qui est mis en œuvre dans une logique de partenariat.

Un conseil de crèche sera mis en place en 2025 et permettra aux familles de donner un avis sur le fonctionnement de la crèche.

Les parents seront invités à être candidat au conseil de crèche (2 parents délégués). Le conseil de crèche se réunira une fois par an.

L'objectif est de favoriser les échanges entre l'élu à la petite enfance de la ville de Santes, la direction de la crèche, les représentants du personnel, les parents délégués.

Les questions et les suggestions nous permettront de faire avancer nos pratiques.

Un ordre du jour sera défini et un compte-rendu sera restitué et consultable par affichage dans l'espace parents.

4.9 Les moments conviviaux

Nous attachons une importance toute particulière aux moments conviviaux propices aux échanges entre parents et professionnels.

Pour les anniversaires, les parents ont la possibilité de ramener un gâteau "maison" et des boissons. Toutefois nous n'acceptons pas les bonbons ou chocolats.

L'année est jalonnée d'évènements auxquels les familles sont conviées : fête de fin d'année, fête des parents, porte ouverte, actions intergénérationnelles, cafés de parents, ateliers parents-enfants, etc.

Ces moments d'échanges permettent aux parents de se rencontrer et tous ensemble de partager des moments informels autour de l'enfant dans un esprit de détente et souvent festif.

4.10 Critères d'évaluation

- ✓ Les parents se saisissent-ils de la proposition de participer au conseil de crèche ?
- ✓ Les parents prennent-ils le temps le matin ou le soir pour les transmissions ?
- ✓ Quelle est la participation des familles lors des moments conviviaux, ateliers parents-enfants, café de parents ?
- ✓ Quels sont les retours des familles suite aux différentes propositions de la crèche ?
- ✓ Les informations notées dans l'espace parents sont-elles consultées ?

5 NOS INSPIRATIONS PEDAGOGIQUES

« L'enfant est un individu unique : pour apprendre il doit se sentir accepté, aimé en sécurité et acteur d'un environnement qui l'encourage, le nourrit, le soutient. » Maria Montessori

5.1 La bientraitance

C'est le respect de l'enfant mis en acte, c'est donc respecter l'enfant en lui donnant les moyens d'être sujet désirant et acteur de sa vie, en le considérant comme une personne en devenir, un interlocuteur que l'on accueille, auquel on s'adresse et avec lequel on se comporte avec respect psychique, physique et affectif. (La Bientraitance, ED. Marabout, 2007)

5.2 La motricité libre

Concept développé par la pédiatre E. Pikler, la motricité libre consiste à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, sans lui enseigner quelque mouvement que ce soit. L'adulte respecte le rythme de l'enfant en veillant à ce que l'activité naisse de lui-même. Ainsi, il n'installera pas l'enfant dans une position qu'il n'a pas encore acquise (ne l'installera pas assis, ni debout avant qu'il ne le fasse de lui-même, ni même en le faisant marcher en le tenant par les mains).

L'enfant part de ses intérêts, de son désir d'expérimenter un nouveau mouvement et surtout lorsqu'il s'en sent capable.

En expérimentant et en découvrant leurs possibilités motrices, les enfants développent un certain esprit d'initiative, une curiosité et un intérêt pour la découverte du monde, ils font souvent preuve de persévérance dans leurs tentatives. Il nous apparaît primordial de dire que ce développement de l'activité autonome des enfants ne signifie nullement l'indifférence des adultes (nous l'accompagnons dans ses mouvements par un regard et des mots soutenant) : Pour nous, l'attitude favorisant cette liberté motrice s'inscrit dans une attitude générale qui consiste à respecter l'enfant, à le considérer comme une personne capable d'initiative et de décision pour ce qui le concerne lui seul : son corps.

Pour plus d'informations :

<https://youtu.be/F0qpeiLiKhM?feature=shared>

5.3 Montessori : liberté d'explorer et autonomie

Montessori en crèche c'est favoriser une ambiance qui va allier facilité d'accès aux expériences et autonomie des tout petits.

Une ambiance adaptée aide les enfants à accéder au matériel et donc aux activités. Ils sont libres d'explorer leur environnement en mettant à profit tous leurs sens.

Le personnel de la crèche doit mettre à disposition des enfants le matériel en faisant en sorte que celui-ci soit accessible et en parfaite adéquation avec ses besoins du moment.

Il y a donc un vrai travail de préparation de l'ambiance pour favoriser la progression de l'enfant dans ses découvertes et ses capacités.

Pour plus d'information :

<https://www.youtube.com/watch?v=ZWwXCg1xBno>

5.4 L'approche pédagogique Reggio

Nous nous appuyons sur quelques principes fondateurs :

- L'inventivité de l'enfant qui est considéré comme compétent, acteur de son développement,
- L'importance du respect de son rythme,

- L'accompagnement de l'autonomie au rythme de l'enfant,
- La place essentielle de la nature au cœur des découvertes de l'enfant,
- L'importance d'une observation fine, soutien du développement de l'enfant,
- L'enfant dans un groupe est reconnu comme un être unique.

Pour plus d'informations :

<https://youtu.be/7n2hCebmT4c>

5.5 L'éveil à la nature

Les recherches actuelles démontrent clairement que les environnements naturels et les jeux extérieurs sont bénéfiques pour les enfants à bien des égards. Jouer dehors est important pour développer les capacités de créativité, de jeu symbolique, de résolution de problèmes et de développement intellectuel.

Éveiller la nouvelle génération à la nature est essentiel pour le développement harmonieux du jeune enfant, et aussi l'avenir de notre planète : reconnecter l'humain à son environnement est devenu un réel enjeu de société. En tant que professionnels de la petite enfance nous pouvons, nous devons même l'intégrer à notre accompagnement quotidien du jeune enfant et de sa famille.

Pas de réel objectif d'apprentissage avant 3 ans, l'objectif est vraiment de favoriser des expériences sensorielles, ludiques et positives avec la nature de proximité.

La découverte de la nature se fait donc selon le rythme propre, l'individualité de chaque enfant. Dans le respect de ses envies, peurs, émotions et potentialités...

5.6 La communication gestuelle associée à la parole

Nous savons que les enfants savent communiquer avant de savoir parler. Malheureusement nous ne comprenons pas toujours le sens d'un son ou d'un geste, chaque enfant ayant le sien propre à sa personnalité ou à sa famille.

Afin de rester dans une démarche de bienveillance à l'égard de l'enfant et de lui permettre de s'exprimer (évitant ainsi également les frustrations), nous avons souhaité développer un outil nous permettant de communiquer avec l'enfant très tôt, avant même la parole.

C'est donc après une formation commune et une réflexion en équipe que nous avons décidé d'appliquer la communication gestuelle associée à la parole.

Cette communication est plus particulièrement développée avec les plus jeunes (entre 3 mois et 18 mois).

Pour associer les parents qui le souhaitent à la démarche un livret reprenant l'essentiel des signes est remis aux parents des enfants des groupes des crapahuteurs et des explorateurs lors de leur arrivée à la crèche.

Nous avons à cœur d'intégrer les familles à ce projet dès que nous en avons la possibilité, ainsi nous créons une grande cohérence éducative autour de l'enfant.

5.7 La communication non violente

La CNV, ou Communication Non Violente, est une approche de la communication développée par Marshall B. Rosenberg. Elle vise à favoriser la compréhension mutuelle, l'empathie et la résolution pacifique des conflits. La CNV met l'accent sur l'expression authentique des sentiments et des besoins, ainsi que sur l'écoute attentive des autres.

Les principes fondamentaux de la CNV sont les suivants :

1. Observation : observer objectivement les faits concrets de manière neutre, sans jugement ni interprétation.
2. Sentiments : identifier et exprimer clairement les sentiments personnels liés à une situation donnée, en évitant de les confondre avec des jugements ou des évaluations.
3. Besoins : reconnaître et communiquer les besoins fondamentaux qui sont à la source de nos sentiments. La CNV considère que tous les êtres humains ont des besoins universels, tels que le respect, la sécurité, la reconnaissance, la liberté, l'amour, etc. C'est aussi le cas pour les enfants !
4. Demandes : formuler des demandes spécifiques et concrètes pour satisfaire nos besoins, tout en restant ouvert à la possibilité de trouver des solutions qui répondent également aux besoins des autres.

La CNV encourage également l'empathie envers les autres en cherchant à comprendre leurs sentiments et leurs besoins. Elle souligne l'importance de l'écoute active, de la bienveillance et de l'absence de jugement dans les interactions humaines.

L'objectif de la CNV est de promouvoir une communication basée sur la bienveillance, la coopération et la compréhension mutuelle, en évitant les comportements violents, les critiques, les reproches et les jugements qui peuvent conduire à des conflits.

C'est un travail difficile amorcé par l'équipe car naturellement notre éducation pourrait reprendre le dessus sur nos réponses immédiates. C'est en cela que l'équipe est une force car nous pouvons nous soutenir les uns les autres et nous faire évoluer au quotidien.

Les journées pédagogiques, mes réunions d'équipe et les temps d'analyse de pratiques sont également support à accompagner l'équipe dans ce processus.

6 L'ACCUEIL DE L'ENFANT

Principe 3 charte nationale de l'accueil du jeune enfant :

« Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache ».

6.1 La référence

La référente est un repère au quotidien qui va permettre à l'enfant et sa famille d'être rassurés. L'enfant peut trouver en la référente une figure d'attachement qui permettra de développer chez lui une stabilité affective essentielle à son équilibre. La professionnelle référente puis l'équipe veillera à créer une relation de confiance avec la famille et l'enfant en étant à l'écoute de ceux-ci, afin de permettre une séparation la plus progressive et sereine possible.

Bien qu'une professionnelle s'occupe de façon plus particulière d'un enfant les équipes des groupes d'accueil sont constitués par 3 professionnelles fixes, ainsi elles pourront prendre le relais lors de l'absence de la référente. Elles offrent ainsi une continuité dans les soins et une relation maternante, structurante, aidant l'enfant à grandir.

6.2 Les groupes d'accueil

Pour accueillir les enfants dans le respect des besoins de chacun, et ce notamment dans l'aménagement de l'espace et le sentiment de sécurité, nous fonctionnons en trois groupes d'âges. Les crapahuteurs de 3 mois à 9 mois, les explorateurs de 10 mois à 22 mois, les imaginatifs de 22 mois à 3 ans.

Les crapahuteurs sont au nombre de trois, les explorateurs cinq. 3 professionnelles sont référentes de ces deux groupes.

Les imaginatifs sont au nombre de douze et trois professionnelles sont référentes de ce groupe.

Les horaires des professionnelles sont pensés afin que les adultes soient en nombre suffisant pour répondre aux besoins des enfants et ce particulièrement pendant les temps de repas et de sieste.

6.3 La séparation

« L'adulte doit donc aider l'enfant en le consolant afin de libérer l'ocytocine, la substance antistress dans le cerveau. » Josette Serres

Au fil du temps, l'enfant prend confiance en lui et en son environnement. La séparation et l'accueil du matin se font plus sereinement.

L'équipe qui se place en posture d'accueillant est partie prenante de cette séparation. Elle participe activement au plaisir que prend l'enfant au sein de la structure en offrant une attitude d'écoute et de disponibilité à l'égard des parents et des enfants.

Cependant, selon l'évolution de l'enfant et ses propres craintes (souvent liées à son développement ou à d'autres facteurs), certains enfants peuvent vivre des séparations plus ou moins « difficiles ».

L'équipe y est très attentive et prendra à cœur de rassurer l'enfant par sa présence physique mais aussi en accompagnant cette situation de façon verbale, avec des mots choisis et facilement compréhensible par l'enfant et en adoptant une attitude bienveillante et sécurisante. Enfin au moment de quitter son enfant, il est indispensable que le parent lui signifie son départ. Partir sans lui dire c'est risquer d'altérer la confiance que l'enfant a en son parent. Il peut alors se sentir trahi en découvrant que son parent a disparu et développer de futures séparations difficiles.

6.4 L'objet transitionnel (ou doudou) et la tétine

Le doudou est particulièrement important pour accompagner l'enfant dans ses moments de séparation, il lui permettra de faire le lien entre la maison et le multi-accueil. En cas d'insécurité affective ou de chagrin, il l'aidera également à mieux vivre les frustrations et les contraintes liées à la vie collective.

Si l'enfant n'a pas de doudou, il est inutile de créer un besoin si celui-ci n'est pas existant et ne répond pas à la demande de l'enfant. Dans ce cas de figure nous ne demandons pas de doudous.

La tétine peut s'avérer indispensable pour certains enfants et elle leur est proposée s'ils en manifestent le besoin.

Pour les plus grands la tétine sera à disposition ainsi que le doudou et après quelques mois la tétine mise dans une boîte fournie par la famille sera rangée par l'enfant dans un panier dédié. Ainsi l'équipe aide l'enfant à trouver d'autres solutions mais aussi à développer son langage.

En parallèle, l'accompagnement chaleureux et empathique des professionnelles favoriseront l'apaisement de la difficulté de la séparation.

6.5 Critères d'évaluation

- ✓ Comment l'enfant semble-t-il vivre l'accueil ? Quel est son état émotionnel ?
- ✓ Comment se font les relais entre les parents et l'espace d'accueil ?
- ✓ La professionnelle qui accueille parvient-elle à se maintenir dans une posture d'adulte phare ?
- ✓ Les parents ont-ils la possibilité de prendre le temps avec leur enfant avant de partir ?
- ✓ Les arrivées simultanées sont-elles source de difficultés ? Pour qui ? Pourquoi ?
- ✓ Des difficultés de séparation sont-elles observées ? Comment sont-elles accompagnées ?

6.6 Les retrouvailles

C'est un moment où l'enfant partage ses émotions de la journée (câlins, pleurs, excitation...). C'est pourquoi il est nécessaire que les parents prennent le temps pour le retrouver.

L'équipe favorisera par sa posture d'accueil et son attention aux familles et aux enfants la qualité de ces moments. Elle échangera avec les familles les informations concernant la journée de l'enfant et ce qu'elle aura observé de son évolution ou de ses centres d'intérêts et sa relation aux autres.

Il est important de faire le lien entre cette journée vécue à la crèche et la vie familiale, pour une transition toute en douceur.

7 LA VIE QUOTIDIENNE

7.1 Les repas

Un partenariat avec la société « Croc la vie » nous permet de garantir à nos tous petits dès le début de la diversification alimentaire, une qualité d'ingrédients, l'introduction sélective des aliments, un travail sur les textures, la maîtrise de l'apport nutritionnel tout en soutenant l'agriculture locale et bio. Élaborés par une société de restauration collective, les repas sont équilibrés et répondent aux besoins des enfants. Des régimes alimentaires sans porc et sans viande sont aussi proposés aux familles.

Dans le cadre d'un **PAI** (Protocole Accueil Individualisé), nous pouvons adapter l'alimentation de chaque enfant à son besoin dans la limite des possibilités du prestataire. Nous prendrons le temps d'échanger avec la famille pour trouver ensemble une solution adaptée à l'enfant.

7.1.1 Pour les bébés

Le temps du repas doit être un moment de plaisir. Tant que l'enfant ne sait pas manger seul, l'adulte lui donne à manger de manière individualisée. L'adulte ne racle pas la bouche de l'enfant avec la cuillère entre chaque bouchée.

Ce sont les parents qui introduisent tout changement dans l'alimentation de leur enfant, le lien entre les parents et l'équipe éducative autour de l'enfant permet de respecter ce qui se passe à la maison.

7.1.2 Pour les moyens

L'enfant a le droit de manger avec les mains même si nous l'encourageons à utiliser de préférence la fourchette ou la cuillère. Il ne mange pas salement.

Les aliments ne sont ni bons ni mauvais. Nous aimons ou n'aimons pas.

Un enfant mange à sa faim et selon son appétit. L'enfant qui a terminé (entrée ou plat) se voit servir la suite sans attendre que les autres enfants aient terminé.

L'enfant qui ne mange pas ne se voit pas menacer de ne pas avoir de fromage ou de dessert, tout cela fait partie de son repas et il n'a pas à en être privé.

7.1.3 Pour les grands

Nous accompagnons le développement de l'autonomie de l'enfant et nous respectons son rythme :
2 enfants mettent la table, chaque jour deux enfants différents.

1 pichet d'eau est placé sur chaque table et les enfants se servent.

De petites assiettes sont servies à l'enfant, la nourriture n'est pas mélangée, le bavoir n'est pas mis sous l'assiette.

L'adulte nomme les aliments, encourage l'enfant à goûter sans forcer.

L'enfant a le droit de manger avec les mains même si nous l'encourageons à utiliser de préférence la fourchette ou la cuillère. Il ne mange pas salement.

Les aliments ne sont ni bons ni mauvais. Nous aimons ou n'aimons pas. Un enfant mange à sa faim et selon son appétit.

L'enfant qui a terminé (entrée ou plat) se voit servir la suite sans attendre que les autres enfants aient terminé.

L'enfant qui ne mange pas ne se voit pas menacer de ne pas avoir de fromage ou de dessert, tout cela fait partie de son repas et il n'a pas à en être privé.

Quand l'enfant a terminé son repas il range sa vaisselle sale sur le chariot, range sa chaise, prend un gant de toilette et se nettoie la bouche et les mains avant d'aller jouer.

Depuis peu l'équipe a mis en place deux services pour le repas, ainsi les enfants mangent par groupe de 6 et le premier service est constitué avec les enfants qui sont plus vite fatigués et ont donc besoin d'aller plus tôt à la sieste.

7.2 Critères d'évaluation

- ✓ Le cadre permet-il que le repas soit un temps de partage et de convivialité ?
- ✓ La relation individualisée est-elle possible ?
- ✓ Comment l'autonomie de l'enfant est-elle favorisée ?
- ✓ Comment les enfants vivent-ils les temps d'avant et d'après repas ?

7.3 L'allaitement maternel

Pour la tétée, sera aménagé un endroit adapté à la maman et à son enfant qui leur laissera la possibilité de se retrouver en toute intimité.

Les parents qui le souhaitent peuvent apporter à la crèche le lait maternel dans un cadre et un protocole strict, assurant ainsi la continuité de l'allaitement à la maison tout en assurant la sécurité physique de l'enfant.

7.4 Le sommeil

Le temps de la sieste est un moment important de la journée du tout petit. Le sommeil permet à l'enfant de grandir, de récupérer de l'énergie et de développer ses capacités neurologiques. Il s'organise en cycle mais le rythme de chaque enfant est différent. Ce temps doit être accompagné et réfléchi. L'équipe met tout en œuvre pour accompagner au mieux les enfants sur ce temps si particulier du lâché prise. La crèche dispose de 3 chambres : 1 pour les bébés et les moyens et deux de six lits pour les grands.

Afin de créer un cadre rassurant et sécurisant, chaque enfant gardera sa chambre et son lit tout au long de l'année.

7.4.1 Pour les bébés et les moyens

Lors de l'adaptation nous prenons le soin de recueillir les informations sur les habitudes d'endormissement de l'enfant, ce qui nous permet de créer une continuité entre la maison et la crèche. L'adulte guette les signes de fatigue (pleurs, bâillement, frottement des yeux) et installe l'enfant dans son lit quand il en a besoin. Pour les tout-petits l'endormissement peut se faire dans la salle de vie selon ses habitudes et ses besoins. Petit à petit, il pourra dormir dans la chambre avec les autres enfants.

Le doudou a ici toute son importance, il rassurera l'enfant de l'aidera à s'apaiser pendant son sommeil. Nous ne manquons donc pas de l'emmener avec nous.

Une fois l'enfant installé dans son lit, nous accompagnons les enfants qui en ont besoin à l'endormissement tout veillant à créer les conditions essentielles afin de développer leur autonomie au sommeil.

Pour des raisons de sécurité, les bébés sont couchés sur le dos, sans coussin ni couverture mais avec une gigoteuse fournie par les parents.

Selon les préconisations de la PMI, nous passons voir chaque enfant toutes les 10 minutes durant leurs phases de sommeil.

7.4.2 Pour les grands

Le rythme de l'enfant est le plus possible respecté, si des enfants ont besoin d'une sieste le matin elle leur sera proposée.

Pour l'endormissement de l'ensemble des enfants deux adultes seront présentes au dortoir. Lorsque les enfants sont endormis il y aura une surveillance de sieste assurée par un adulte.

Les enfants auront des lits bas et ainsi pourront s'installer dans leur lit sans l'aide de l'adulte.

Nous respectons le sommeil de chacun en ne les réveillant pas. Les levers se font échelonnés : lorsqu'un enfant se réveille, nous l'invitons à ne pas faire de bruit et se lever tout en respectant le sommeil de

l'autre. Nous accompagnons individuellement chacun lors de son réveil. Même si l'équipe s'attache à ne pas réveiller les enfants, nous pouvons être amenées à ouvrir les volets ou la porte afin de permettre à l'enfant qui a beaucoup dormi de se réveiller doucement. Cela se fera toujours en accord avec la famille et en concertation avec l'équipe, dans le but de ne pas mettre en difficulté l'enfant et sa famille lors des couchés du soir. Tétines et doudous accompagnent les enfants qui en ont besoin.

7.5 Critères d'évaluation :

- ✓ Le cadre est-il sécurisant pour que l'enfant s'endorme calmement ?
- ✓ Les besoins et les rythmes individuels sont-ils respectés ?

7.6 Le soin/ La propreté sphinctérienne

« Le soin est un lien où l'enfant est initiateur et où l'adulte est attentif à ses besoins, part de ce que lui montre l'enfant, ce qui permet à ce dernier de se sentir compétent, maître de son corps, de son développement » Anna Tardos.

Les soins sont des actes qui visent à maintenir ou à restaurer l'hygiène et/ou le confort de l'enfant (change de couche, mouchage du nez, lavage des mains, soin des yeux, habillage et déshabillage). Ils sont réalisés autant de fois que nécessaire.

C'est aussi un temps de relation privilégiée pour l'enfant parmi ces nombreux moments où il évolue en groupe. La qualité de l'échange avec l'enfant (parole, regard, douceur des gestes) est donc primordiale pour son bien-être.

L'équipe tient à préserver l'intimité de chaque enfant lors de ce moment de change qu'il soit réalisé de façon individuelle ou en petit groupe. Des séparateurs de toilettes ont ainsi été installés depuis peu.

Les enfants sont changés en fonction du besoin de chacun. Il n'y a pas de change dit « collectif » pour les enfants du groupe des moyens ou des bébés. Respectueuses de la pudeur de l'enfant et un plan de change unique est installé dans le groupe d'accueil des bébés et moyens.

Pour les plus grands Un petit escalier est à disposition des enfants qui souhaitent accéder au plan de change de façon autonome. Nous attendons que l'enfant soit en capacité motrice de l'utiliser en toute sécurité.

Les plus grands sont accompagnés par l'équipe vers l'acquisition de la propreté en collaboration avec les familles en continuant ce qui a été proposé à la maison : il est important que chaque enfant se sente à l'aise avec le pot et les toilettes à la maison avant de pouvoir devenir autonome au sein du groupe.

Afin de développer leur autonomie nous encourageons les enfants à enlever leur couche seul, puis à la mettre à la poubelle. Nous favorisons ensuite la collaboration de l'enfant pour lui mettre une nouvelle couche debout plutôt que sur le plan de change. Cette position et sa participation permettent à l'enfant de porter sur lui un autre regard qui le fait grandir et qui l'amènera progressivement vers plus d'autonomie.

L'équipe respecte le choix et l'envie de l'enfant au moment du change, chacun peut être changé sur le tapis de change, debout ou utiliser le pot ou les toilettes.

7.7 Critères d'évaluation :

- ✓ Le temps de soin permet-il d'individualiser la relation à l'enfant et de favoriser les interactions adulte/enfant ?
- ✓ L'acquisition de la propreté est-elle à l'initiative de l'enfant ?
- ✓ Quels liens sont faits entre l'enfant, les parents et les professionnelles autour de cette acquisition ?
- ✓ Les conditions favorisent-elles l'autonomie et la participation active de l'enfant ?

7.8 Le jeu / les activités

« *Le jeu c'est le travail de l'enfant, c'est son métier, c'est sa vie.* » Pauline Kergomard

« *L'enfant ne joue pas pour apprendre, il apprend parce qu'il joue* » Jean Epstein

Principe 2 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant : « *j'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités* »

7.8.1 Le jeu

A la crèche, l'enfant jouera... pour se construire, pour imiter, imaginer, se reposer, créer...
Il jouera seul ou à côté de ses compagnons (plus tard, il jouera avec eux), il jouera parfois avec l'adulte, mais toujours sous le regard attentif et bienveillant de l'équipe.

Pour les moyens, l'aménagement de l'espace et les jeux à disposition évoluent au rythme des enfants. Les enfants choisissent librement leur jeux et l'adulte limite son intervention dans le jeu de l'enfant. L'adulte est attentif, il accompagne l'enfant et l'encourage à faire seul.

A cette période de sa vie l'enfant indique son goût pour découvrir de nouvelles choses mais aussi la capacité de s'adapter aux changements.

La parole est une manière d'accompagner sans le limiter mais aussi sans le mettre en danger. Si nous intervenons trop sur les découvertes ou explorations, le jeune enfant pensera que les nouvelles choses peuvent être dangereuses pour lui.

Il fait des liens entre les événements et ses réactions, comme la réponse de ses parents quand il pleure. Il est fasciné par les événements causés par ses actions. Il peut tirer sur la nappe pour prendre le verre de lait qui est sur la table.

Pour les grands, l'espace repas/jeux à table et l'espace jeux ne sont pas séparés par une barrière. Les enfants circulent librement entre les deux espaces.

Les enfants sont séparés en deux groupes dès que 2 professionnelles sont présentes (matin et après-midi). Seront exploitées la salle de motricité, la salle snoezelen et lecture, la salle de vie des grands. Les enfants choisissent librement leur jeux et l'adulte limite son intervention dans le jeu de l'enfant. L'adulte est attentif, il accompagne l'enfant et l'encourage à faire seul.

Les enfants aidés par les adultes rangent le matériel à la fin de leur activité.

Le jeu libre a une place prépondérante, ainsi nous ne sommes ni dans le faire ni dans la production.

Les temps de lecture se font en groupe réduit (6 enfants maximum).

L'adulte fait preuve de bienveillance en se posant la question de savoir quel est le besoin de l'enfant derrière un comportement (parfois inadapté). Le but est de permettre à l'enfant de trouver réponse à ses besoins (non pas ses désirs) tout en posant un cadre clair, adapté et sécurisant.

L'aménagement de l'espace et les jeux à disposition évoluent au rythme des enfants.

« *Attachement et exploration sont deux besoins liés : voir les adultes, même de loin, permet aux enfants de jouer tranquillement et profiter de tout l'espace de jeu.* » Anne-Marie Fontaine

Dans les groupes des moyens et des grands, les professionnelles assurent une présence sécurisante pendant les temps de jeux libre en s'installant auprès des enfants.

7.8.2 Les activités

« *L'enfant, lui, en toute occasion, joue ou cherche à jouer, sans se demander si c'est le temps du jeu ou de l'activité.* »

L'adulte propose aux enfants par petit groupe, une activité avec des outils adaptés et du matériel dédié dans un espace défini.

Chaque enfant est libre de suivre le groupe ou non en activité, il n'y a pas d'obligation à faire la séance proposée par l'adulte.

Nous travaillons à ce que les activités proposées sont pensées à partir d'observations du groupe par l'équipe. C'est grâce à cela que nous pourrions en déduire le besoin des enfants et adapter nos propositions de façon plus pertinente au groupe ou à un enfant individuellement selon la situation.

Le jeu « structuré » a de nombreux avantages mais demande une grande concentration et ne peut donc pas être trop long en termes de temps (environ 20 minutes par activité). L'enfant sera particulièrement intéressé par le jeu libre sur le reste de sa journée.

7.9 Critères d'évaluation

- ✓ Le matériel ludique et les aménagements d'espace répondent-ils aux besoins des enfants ?
- ✓ La posture de l'adulte permet-elle un déploiement du jeu dans un climat de sécurité affective ?
- ✓ La posture de l'adulte favorise-t-elle les interactions positives entre les enfants ?
- ✓ Les activités et temps d'éveil répondent-ils aux besoins des enfants compte-tenu de leurs capacités ?
- ✓ Les notions de découverte et d'expérimentation sont-elles présentes dans les activités proposées ?

7.10 Les propositions en lien avec la nature

Principe 6 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant : « *Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.* »

La crèche dispose d'un jardin suffisamment grand pour que les enfants puissent disposer d'un espace leur permettant de jouer et d'explorer.

Nous accompagnons leurs découvertes spontanées lors des temps passés dans le jardin (exemple : observation des feuilles, de la terre, des insectes, etc.).

Nous projetons l'aménagement de carrés potagers en lien avec les services techniques de la ville et de l'association « terrain d'entente ». C'est un projet en lien avec le RPE et nous souhaitons lui donner une dimension intergénérationnelle.

7.11 Critères d'évaluation

- ✓ Les enfants portent-ils de l'intérêt aux activités proposées ?
- ✓ Semblent-ils prendre plaisir à partager avec les adultes les temps de découvertes ?
- ✓ Les partenariats se mettent-ils bien en place ?

7.12 L'aménagement de l'espace

Principe 8 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant : « *J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.* »

Pour aménager les espaces en fonction du besoin des enfants selon leur âge et compétences nous avons opté pour un fonctionnement en trois espaces ou groupe d'âge. Ainsi le matériel et les jeux à disposition permettent aux enfants d'expérimenter en toute sécurité.

Nous avons pour projet d'aménager un espace sensoriel d'inspiration Snoezelen.
Les objectifs sont de favoriser les interactions positives, d'apporter des temps de détente et une ambiance calme en petit groupe et de favoriser les explorations sensorielles.

7.13 Critères d'évaluation

- ✓ L'aménagement de l'espace favorise-t-il le jeu, l'expérimentation et l'autonomie de l'enfant ?
- ✓ Le matériel mis à disposition répond-il aux besoins de chaque enfant ? Permet-il à l'enfant de développer ses capacités en le tirant vers le haut ?
- ✓ L'espace Snoezelen est-il investi pour les temps de décroisement ?
- ✓ Est-il bénéfique à l'accompagnement des enfants en situation de handicap ?

7.14 Les propositions artistiques

Principe 5 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant : « *Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.* »

Les enfants se voient régulièrement proposer des ateliers peinture et aussi des temps de lecture.
Un projet prêt de livres va se mettre en place pour permettre à l'enfant d'accéder à une large palette de type de littérature enfant.

En 2025 nous mettrons en place un projet intergénérationnel avec des ateliers d'éveil musical et d'éveil corporel.

Les intervenants des spectacles de fin d'année sont choisis de sorte à apporter cette ouverture à la culture (chant, danse, littérature, etc.).

7.15 Critères d'évaluation

- ✓ Comment les enfants vivent et investissent-ils les différentes actions proposées autour de l'éveil culturel ?
- ✓ Le partenariat permet-il de diversifier et enrichir nos actions ?

7.16 Les propositions pour favoriser l'égalité entre les garçons et les filles

Principe 7 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant : « *Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.* »

Les postures professionnelles et les propositions éducatives visent à satisfaire les besoins individuels par l'apport d'un environnement propice au développement et des compétences de tous les enfants.
Au quotidien cela se retrouve :

- Par des propositions de jeu et d'activités indifférenciées pour les filles et les garçons,
- Par l'aménagement d'un espace ludique qui répond aux besoins d'une tranche d'âge, d'un stade de développement et non d'un sexe,
- Dans le fait de ne pas associer les couleurs au genre notamment pour le linge,
- En encourageant et accueillant toutes les émotions.

7.17 Critères d'évaluation

- ✓ Les différents stéréotypes sont-ils bien identifiés des professionnelles et discutés en équipe ?
- ✓ Comment le lien avec les parents est-il fait ?

7.18 La posture des professionnelles

Principe 4 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant : « *Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.* »

Principe 10 de la charte nationale d'accueil du jeune enfant : « *J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.* »

7.18.1 L'adulte phare

L'image de l'adulte phare a été proposée par Anne-Marie Fontaine, formatrice auprès des professionnels petite enfance et ancienne enseignante chercheuse à l'Université Paris X.

« L'adulte comme phare est une représentation adaptée de l'indispensable présence de l'adulte auprès de l'enfant, apportant à ce dernier la sécurité physique et affective dont il a besoin pour explorer son environnement. Tout comme le phare éclaire la route des marins pour les conduire au port, le regard de l'adulte va éclairer l'espace jeu, garantissant ainsi à l'enfant, par sa présence bienveillante, la sérénité requise pour la conduite de ses expériences et découvertes. »

7.18.2 L'observation

L'observation est indispensable dans l'accueil de l'enfant au quotidien, elle permet de repérer les besoins et rythmes individuels et d'avoir un accompagnement ou une action éducative adaptée à chaque enfant.

C'est un précieux outil qui permet aux professionnelles qui accompagnent l'enfant de veiller au bon développement de celui-ci et en avoir une bonne compréhension.

L'observation permet d'accueillir et d'accompagner les ressentis de l'enfant tout au long de la journée.

7.19 Critères d'évaluation

- ✓ Des temps d'observations sont-ils régulièrement mis en place ?
- ✓ L'équipe est-elle formée à l'observation et à la posture de phare ?
- ✓ L'aménagement de l'espace permet-il ces postures professionnelles ?

7.20 Modalités de délivrance de soins spécifiques

7.20.1 Les traitements médicamenteux :

La santé de l'enfant est de la responsabilité de sa famille. L'administration des médicaments par les professionnels de l'établissement d'accueil est réglementée par un décret ministériel.

Il est demandé aux familles d'organiser, avec leur médecin traitant, la prise des éventuels traitements médicaux en dehors des temps d'accueil en crèche.

En cas de prescription en trois prises, seule la prise du midi sera donnée à la crèche.

Aucun médicament ou régime ne sera administré à l'enfant sans ordonnance au nom de l'enfant précisant les noms des médicaments, leur posologie et leur mode d'administration. Si le pharmacien délivre un médicament générique en remplacement, il devra impérativement le préciser sur l'ordonnance.

Le médicament doit être dans sa boîte d'origine et l'antibiotique reconstitué à la maison.

Les règles concernant l'allopathie et l'homéopathie sont les mêmes.

7.20.2 Les modalités en cas d'accident Les modalités en cas d'accident

Des protocoles médicaux élaborés par le référent santé accueil inclusif (médecin généraliste) permettent de définir les conduites à tenir lors de différentes situations (chute, saignement, brûlure, etc.). Ces protocoles sont régulièrement actualisés et consultables dans les groupes d'accueil. Si l'état de santé de l'enfant le nécessite les parents sont prévenus afin de prendre les dispositions nécessaires.

En cas d'urgence toutes les mesures sont prises dans l'intérêt de l'enfant (pompiers, SAMU), en accord avec les conduites à tenir en vigueur dans l'établissement (CF. règlement de fonctionnement). En cas d'infection ou d'accident graves, le référent santé accueil inclusif et la directrice informeront les autorités sanitaires et/ou administratives compétentes (art. r2324-44-1 du code de la santé publique).

7.20.3 L'éviction

Pour protéger les autres enfants, la responsable (en lien avec le médecin référent) peut être amenée à refuser l'enfant lorsqu'il est atteint des maladies les plus courantes et les plus contagieuses : gastro-entérites, infections ORL, ophtalmologiques et cutanées, poux...

Les enfants atteints de maladies bénignes, peu ou pas contagieuses, peuvent être acceptés à condition qu'ils aient moins de 38,5°C (avant la prise d'antipyrétiques) et/ou qu'ils aient consulté le médecin.

La directrice ou membre du personnel dispose d'un pouvoir d'appréciation pour l'accueillir ou le laisser à la garde de ses parents.

7.21 L'accueil de l'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique

L'accueil d'un enfant présentant un handicap fait partie des missions de toute structure petite enfance, chaque enfant a besoin d'intégration sociale, de temps collectifs, d'espaces de découverte.

La structure est un service public et à ce titre nous garantissons l'égalité d'accès pour tous.

Aussi, c'est en concertation avec le référent santé attaché à la structure, les parents de l'enfant et les professionnels qui en assurent le suivi et en fonction des places disponibles que l'équipe accueille un enfant en situation de handicap et/ou de maladie chronique. Cet accueil se réfléchit ainsi en amont, dans le cadre d'un protocole d'accueil individualisé ou personnalisé, en fonction de la situation.

Le PAI devra être signé par toutes les parties. Il ne sera validé que sous réserve que l'établissement dispose des moyens matériels et humains indispensables pour apporter en toute sécurité pour l'enfant la totalité des soins particuliers que son état de santé exige. La responsabilité du directeur ou de la directrice d'établissement est circonscrite aux éléments fournis par les parents de l'enfant et du médecin traitant.

7.22 Le Projet d'Accueil Individualisé

C'est le référent Santé Accueil Inclusif de la structure qui assure l'établissement du PAI en lien avec le médecin traitant et le parent de l'enfant voir avec le milieu spécialisé si nécessaire et la directrice de la structure.

NB : Au niveau alimentaire, tout régime particulier ou allergie doit être signalé dès l'admission de l'enfant.